

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras



Siège Social :

5 rue de l'Europe

62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

☎ : 03 21 41 27 55

✉ : syndicathvl@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Le dix octobre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis, au Tiers-Lieu de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du trois octobre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de **Monsieur Pierre GUILLEMANT**.

Étaient en outre présents :

Délégués titulaires :

Mesdames Joëlle ALLEMAN, Nicole GODART, Odile LECLERCQ.

Messieurs Joël BÉGHIN, Guillaume BLONDEL, Hervé BONNE, Daniel DERICQUEBOURG, André FLAMENT, Fabrice MONCHY, Jean-Marc ROVILLAIN.

Déléguée suppléante :

Madame Nathalie DI FILIPPO (suppléante de Monsieur Michel DERACHE)

Était absent et excusé :

Monsieur Michel DERACHE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire,
La séance est ouverte,

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
10 octobre 2024

Décision modificative n°2 – Budget Eau

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'effectuer un virement de crédits au budget de la compétence Eau afin de permettre le mandatement des factures concernant :

- l'opération complémentaire de travaux de renouvellement des branchements plomb sur la commune de La Comté,
- la première tranche de l'opération de renouvellement du parc de comptage du Syndicat

Monsieur le Président indique les comptes concernés :

Section d'investissement :

Chapitre 20 – Compte 203 (Frais d'études) :	- 46 000.00 €
Chapitre 23 – Compte 2315 (Installations et matériel techniques) :	- 64 582.00 €
Chapitre 21 – Compte 2156 (Matériel spécifique d'exploitation) :	+ 19 600.00 €
Chapitre 21 – Compte 2135 (Aménagement des constructions) :	+ 72 000.00 €
Chapitre 21 – Compte 2158 (Autres) :	+ 18 982.00 €

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents :

- **émet un avis favorable** sur la décision modificative n°2 du budget Eau 2024 permettant le mandatement des factures de travaux ;
- **demande** qu'il soit procédé aux écritures comptables nécessaires au virement de crédits et au mandatement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président,
Transmis en Préfecture le 12 novembre 2024
Publié le 12 novembre 2024

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat HVL,
Pierre GUILLEMANT**



**Le Président du Syndicat HVL,
Pierre GUILLEMANT**

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr